



## Retraites : une négociation chamboulée

**Sans FO, la CGT et l'U2P, et dans un contexte troublé par les déclarations du Premier ministre sur les 62 ans, la CFE-CGC a participé, le 20 mars, à la quatrième séance centrée sur la pénibilité et l'usure professionnelle. Et affiche sa volonté de continuer les travaux.**

Le conclave retraites vacille mais tient bon. Après le départ de la délégation FO dès le lancement, le 27 février dernier, des travaux de la délégation paritaire permanente pour aménager le système de retraites, ce sont tour à tour l'U2P (le 18 mars) puis la CGT (le 19 mars) qui ont annoncé quitter la table des négociations. L'organisation patronale considère « que des mesures drastiques doivent être prises pour rétablir l'équilibre de nos régimes sociaux ». La centrale dirigée par Sophie Binet argue, elle, que « le Premier ministre et le patronat ont enterré ce conclave » après les déclarations de François Bayrou le 17 mars fermant la porte à un retour à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite après s'être pourtant engagé, dans la lettre de cadrage initiale, à permettre aux partenaires sociaux d'ouvrir des discussions « sans totem ni tabou ».

Au micro de Franceinfo le 19 mars, François Hommeril, président confédéral, a regretté cette volte-face gouvernementale tout en indiquant que la CFE-CGC était prête à poursuivre les travaux : « Le principe d'un conclave, c'est d'être imperméable aux influences extérieures. Or, le Premier ministre qui l'a voulu, qui l'a créé, ne cesse d'essayer de l'influencer de l'extérieur. Tout ce qui est dit sur le sujet ne m'impressionne pas beaucoup et ça ne change pas ma détermination à travailler aux équilibres futurs, à la sécurisation du dispositif. »

### LA CFE-CGC VA POURSUIVRE LES DISCUSSIONS

En présence de cinq délégations (CFE-CGC, CFDT, CFTC, MEDEF, CPME), la quatrième séance de négociation, conformément au calendrier officiel, s'est donc tenue le jeudi 20 mars avec, au menu des discussions, la prise en compte, par le système de retraite, de l'usure professionnelle et de la pénibilité. Deux thématiques structurantes sur lesquelles chaque organisation a pu exprimer ses analyses et ses revendications : retraite anticipée pour incapacité permanente, révision du dispositif FIPU (fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle), cartographie des métiers « pénibles » dans les branches professionnelles, meilleure prise en compte des risques psychosociaux (RPS), suivi médical adapté pour les populations confrontées à l'usure professionnelle, visite médicale de fin de carrière, etc.

L'usure professionnelle et la pénibilité seront de nouveau discutées jeudi 27 mars lors de la prochaine réunion. En présence de la CFE-CGC donc, comme l'a répété François Hommeril dans un entretien aux Échos publié le 22 mars : « On continue à travailler et à réfléchir ensemble sur les paramètres du système de retraite, même si on a un vrai problème avec l'attitude du patronat qui est dans la pièce mais qui fait tout pour que les autres sortent du conclave. »



## **L'ANALYSE DE CHRISTELLE THIEFFINNE, SECRÉTAIRE NATIONALE CFE-CGC À LA PROTECTION SOCIALE ET CHEFFE DE FILE DE LA NÉGOCIATION**

« Après les déclarations du Premier ministre, une mise au point s'imposait au sein de la délégation paritaire permanente et entre partenaires sociaux. La CFE-CGC a réaffirmé sa volonté de rester jusqu'au bout et fera tout pour que les discussions aboutissent à une amélioration concernant les retraites des salariés. »

« Encore plus que jamais, il nous semble indispensable de présenter la vérité des chiffres, d'en faire l'analyse et de faire valoir nos propositions. Il faut s'affranchir collectivement des déclarations politiques qui peuvent être faites et tracer notre route. Il est temps de définir entre organisation syndicales et patronales quels objectifs nous pouvons partager, ce que nous sommes capables de faire ensemble. La CFE-CGC considère qu'après la réforme de 2023 ayant acté le report de l'âge légal de départ de 62 à 64 ans, la partie patronale est "débitrice" vis-à-vis des salariés. Il faut maintenant qu'elle bouge sur ses positions. Les efforts doivent être partagés. Une nouvelle feuille de route devrait ainsi être ainsi discutée lors de la prochaine séance, le 27 mars. »

« Sur les sujets de pénibilité et d'usure professionnelle, nous avons abordé à la fois la question de la prévention et celle de la réparation. La CFE-CGC plaide pour la réintroduction des risques physiques dans les critères de pénibilité et pour y introduire les risques psychosociaux (RPS). La prochaine réunion sera encore consacrée à ces problématiques. Nous devons trouver des voies pour que le système de reconnaissance de la pénibilité soit, pour les salariés et les entreprises, plus opérationnel pour identifier et tracer ces facteurs de risques professionnels. »